

# Syndicat mixte des rives du Rhône

## Rapport d'activités 2013





## SOMMAIRE

1. LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE .....	4
2. LA GESTION BUDGETAIRE.....	4
3. L'ANIMATION TECHNIQUE DU SMRR.....	5
4. LES ETUDES ET REFLEXIONS PILOTEES PAR LE SMRR.....	6
5. LES AUTRES ETUDES DONT LE SMRR EST CO-PILOTE OU PARTENAIRE .....	9
6. LES RESEAUX DU SCOT.....	12
7. LES AUTRES PROCEDURES ET DEMARCHES PARTENARIALES.....	15
8. LES PROJETS SUR LESQUELS LE SCOT EST CONSULTE OU ASSOCIE.....	16
9. LE CENTRE DE RESSOURCES MUTUALISEES D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES.....	22
10. L'ASSISTANCE ET LE CONSEIL AUX COMMUNES.....	24
11. LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION.....	24

## ANNEXES

N°1 – BILAN DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN 2013.....	26
N°2 – RAPPORT D'ACTIVITES INTER-SCOT 2013.....	29

En téléchargement



Ce logo indique que les documents évoqués sont disponibles dans la partie téléchargement du site Internet du syndicat mixte, à l'adresse :

[www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com)

## 1. LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE (SMRR)

**Le bureau syndical s'est réuni à 14 reprises au cours de l'année et le conseil syndical à 7 reprises** le 12 février, le 12 mars, le 9 avril, le 14 mai, le 11 juin, le 2 juillet et le 25 novembre 2013.

Au cours de l'année ce sont au total 35 délibérations qui ont été prises (Cf. tableau des délibérations en annexe).



### L'EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE

Le Syndicat mixte s'est officiellement étendu à 5 nouvelles intercommunalités le 27 mars 2013 (arrêté interpréfectoral de modification du périmètre), passant ainsi de 5 à 10 intercommunalités et de 80 à 127 communes sur 5 départements. Il recouvre désormais près de 1500 km<sup>2</sup>.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Syndicat mixte ne comptera plus que 7 intercommunalités suite à la fusion des communautés de communes de Rhône-Valloire, les Deux Rives, Les Quatre Collines et La Galaure, pour former la communauté de communes « Porte de DromArdèche ».



### UN RECOURS CONTRE LE SCOT

Le 12 juillet 2012, le syndicat mixte a reçu un recours en annulation du Scot déposé par les sociétés SAS SODIGOR et SAS St Rambert Dis (Leclerc de Saint-Rambert-d'Albon), pour deux principaux motifs :

- avoir adopté le Scot dans sa version SRU (loi Solidarité et Renouvellement Urbains de décembre 2000) et non « grenellisée » durant les mesures transitoires qui le permettaient, mais sans l'avoir précisé expressément dans la délibération d'arrêt du 14 décembre 2010
- avoir édicté des orientations en termes de surfaces de ventes et de typologies de commerces.

Le Syndicat mixte a produit début 2013 un mémoire en défense avec l'aide d'un cabinet d'avocat. Le jugement devrait être rendu courant 2014.

## 2. LA GESTION BUDGETAIRE

Le budget primitif 2013 a été voté pour un montant de 903 796,26 € en section de fonctionnement et 437 043,26 € en section d'investissement (total : 1 340 839,52 €).

La cotisation a été portée de 3.05€/habitant en 2012 à 3,15 €/habitant en 2013.

Evolution de la cotisation depuis la création du SMRR :

Année	Cotisation	Année	Cotisation
2004	2,80 € / hab.	2009	1,60 € / hab.
2005	1,90 € / hab.	2010	1,60 € / hab.
2006	1,80 € / hab.	2011	2,90 € / hab.
2007	1,60 € / hab.	2012	3,05 € / hab.
2008	1,60 € / hab.	2013	3,15 € / hab.

### 3. L'ANIMATION TECHNIQUE DU SMRR

#### L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

##### **Agents permanents**

Le Syndicat mixte a procédé au recrutement d'un nouveau chargé de mission au printemps 2013, en lien avec l'extension du périmètre du Syndicat mixte. Marc Dugué vient compléter l'équipe. Il travaille plus particulièrement sur les actions de concertation autour du Scot et d'animation du réseau de veille écologique. Il dispose d'une formation en urbanisme couplée à des compétences en environnement (BTS Gestion et Protection de la Nature).

Un nouveau chargé de mission SIG, Cédric Lansou, a également rejoint le Syndicat mixte. Il poursuit les actions d'observation territoriale déjà engagées.

A noter que le SMRR a procédé en décembre 2013 à la diffusion d'une offre d'emploi pour le recrutement d'une secrétaire-comptable à temps partiel suite au départ de Gaelle Masson, dont la mise à disposition par ViennAgglo prendra fin en mars 2014.

##### **Stagiaires**

Le Syndicat mixte a également accueilli deux stagiaires au cours de cette année :

- Emmanuel Moury (Master 1 « Urbanisme et aménagement » à l'Institut d'urbanisme de Lyon, Université Lyon 2).  
Emmanuel a travaillé plus particulièrement sur les nouvelles intercommunalités du Syndicat mixte pour établir un diagnostic du « territoire entrant » et relever les principaux enjeux liés à la révision du Scot.
- Roxane Meylan (Master 2 « Géomatique et conduite de projets territoriaux », université d'Avignon)  
Roxane a établi un premier état des lieux problématisé de la ressource en eau à l'échelle du nouveau périmètre du Syndicat mixte. Son stage a été prolongé par un contrat à durée déterminée sur l'année 2014 pour lui permettre de développer et de finaliser ce travail.

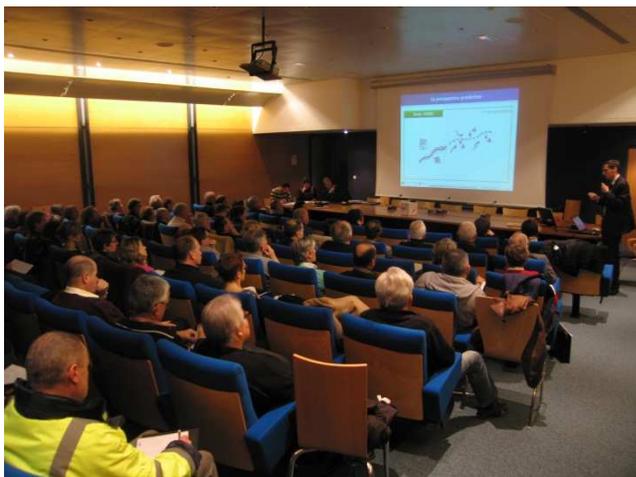
Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 l'équipe technique du SMRR est donc composée comme suit :

- Un directeur
- Une directrice adjointe/chargée de mission urbanisme
- Un chargé de mission concertation/environnement
- Un chargé de mission SIG
- Une secrétaire à mi-temps (second poste à mi-temps à compter d'avril 2014)
- Une chargée d'études ressource en eau / SIG

#### LE COMITE TECHNIQUE TERRITORIAL

Un comité technique réunissant les techniciens du Syndicat mixte et les directeurs des différentes intercommunalités du territoire a été organisé le 19 février 2013 à Condrieu. Il a permis de faire le point sur les actualités du Syndicat mixte et le programme de travail 2013.





*Le 13 décembre à Saint-Maurice-l'Exil*

Le 4 février 2014, une restitution finale a été présentée en conseil syndical : résultats de la démarche et valorisation envisagée dans le projet de Scot (diagnostic stratégique, enrichissement du Padd).

Un système de veille prospective - sur la base de conférences thématiques d'experts - permettra aussi de percevoir les tendances à l'œuvre et de repérer les signes d'évolution / changement en regard du cap choisi et donc les figures à mettre en mouvement ou à rectifier.

Ce nouvel outil a pour objectif d'être appropriable par tous. Il doit irriguer tous les niveaux de décisions, le projet de Scot révisé mais aussi chaque commune. Il permettra de questionner les choix en matière d'aménagement du territoire, d'économie, de politique locale... et d'ajuster en temps réel les actions menées en ayant toujours à l'esprit l'évolution souhaitée du territoire.



## **LE SCHEMA DE SECTEUR DE LA COTIERE RHODANIENNE**

Le rythme de travail a été « intense » en 2013 sur le projet de schéma de secteur, dont le conseil syndical a prescrit l'élaboration le 12 février 2013. Le Padd a été débattu le 12 juillet.

Pour mémoire les élus souhaitent, par le biais de ce schéma de secteur, proposer aux communes de la côtère du Gier et du Rhône une stratégie d'aménagement garante d'un développement durable à long terme. Les orientations du schéma de secteur permettront de valoriser le cadre de vie des habitants, de mettre en valeur les paysages, de préserver le foncier agricole et de protéger les ressources environnementales tout en permettant de définir les conditions d'accueil de nouvelles populations et activités.

Il est rappelé que dans ce cadre, le schéma de secteur a été particulièrement développé sur ses volets paysager et agricole. Il a été mené concomitamment à l'élaboration d'un plan paysage avec le Parc du Pilat.

Dix groupes de travail se sont tenus entre janvier et mars avec les communes sur les orientations envisagées. Une douzaine de communes ont aussi été rencontrées individuellement, à leur demande.

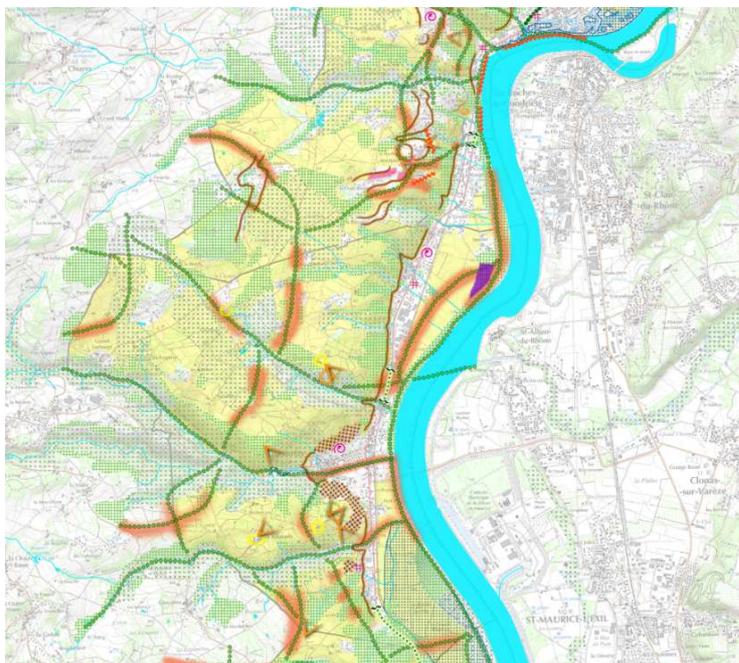
Huit comités de pilotage ont encadré l'avancée et la validation progressive du travail fourni. Une assemblée des maires a également été organisée sur le projet le 25 juin à Champagne, avec les élus municipaux concernés.

Trois groupes de travail sur le projet de faubourg perché de Saint-Romain-en-Gal et Sainte-Colombe ont permis de proposer des principes d'aménagement partagés, en compatibilité avec les orientations du Scot.

Deux réunions de concertation à destination des habitants ont aussi été proposées entre septembre et décembre.

L'ensemble du projet a été validé à l'occasion du dernier comité de pilotage ouvert aux personnes publiques associées, qui s'est tenu à Champagne le 05 décembre 2013.

La dernière réunion s'est tenue le 19 décembre à Saint-Romain en Gal pour finaliser les orientations relatives au projet de faubourg perché. Dès lors, un travail important de finalisation et de mise en forme du document et de ses cartographies a été initié, afin de pouvoir présenter le projet à l'arrêt pour le conseil syndical du 25 février 2014.



Extrait du projet de carte d'orientations générales

Les documents de travail du schéma de secteur et du plan paysage sont [En téléchargement](#) téléchargeables sur notre site.



## L'ATELIER D'INNOVATION EN URBANISME (AIU) SUR L'AGGLOMERATION ROUSSILLON SAINT-RAMBERT D'ALBON

Les 25 et 26 novembre 2013, une quarantaine d'élus, de techniciens, de représentants des mondes économique, culturel et scientifique, ainsi que des habitants ont participé à un « Atelier d'Innovation en Urbanisme » sur le territoire de l'agglomération de Roussillon-Saint-Rambert d'Albon.

Organisé par le Syndicat mixte, en collaboration avec l'agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, cet atelier se voulait être un espace original d'échanges et de rencontres entre élus, chercheurs, acteurs du territoire, habitants engagés... afin de mener une réflexion collective sur le devenir des 8 communes de l'agglomération Roussillon-St Rambert d'Albon\*, en amont du lancement d'un schéma de secteur sur ce territoire.



L'atelier s'est tenu sur deux journées : une première journée de « déambulation urbaine » sur le territoire et une 2<sup>ème</sup> journée de « séance de créativité collective » à la maison du Prieuré à Salaise sur-Sanne.

Les élus des 8 communes ont tous été rencontrés en amont de ces deux journées pour échanger et leur expliquer la démarche.

Un blog a été créé pour communiquer sur cet évènement : <http://aiu-roussillon-saint-rambert.eklablog.net/accueil-c24510702>

Un document de synthèse sera également diffusé au printemps 2014 à l'ensemble des participants et communes concernées. Il mettra en lumière les grands enjeux issus de cette démarche et viendra alimenter le travail sur le futur « schéma de secteur/plan de référence » qui sera élaboré à l'échelle de l'agglomération Roussillon-Saint Rambert.

\* communes concernées : Sablons, Chanas, Salaise-sur-Sanne, Saint-Maurice-l'Exil, Péage-de-Roussillon, Roussillon, Saint Rambert d'Albon, Anneyron).



## 5. LES AUTRES ETUDES DONT LE SMRR EST CO-PILOTE OU PARTENAIRE

### ➔ L'ENQUETE SUR LA CONSOMMATION DES MENAGES

La CCI Nord-Isère et les syndicats mixtes de Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné, du Nord-Isère et des Rives du Rhône ont lancé début 2013 une vaste enquête destinée à mieux connaître les pratiques de consommation des ménages du Nord-Isère.

Un groupement a été organisé entre les différentes structures porteuses de la démarche. Au total, 1 940 ménages ont été interrogés sur leurs comportements d'achat relatifs à 41 produits de consommation courante (9 produits alimentaires, 30 produits non alimentaires et deux activités de services (produits pharmaceutiques et coiffure soins de beauté)).

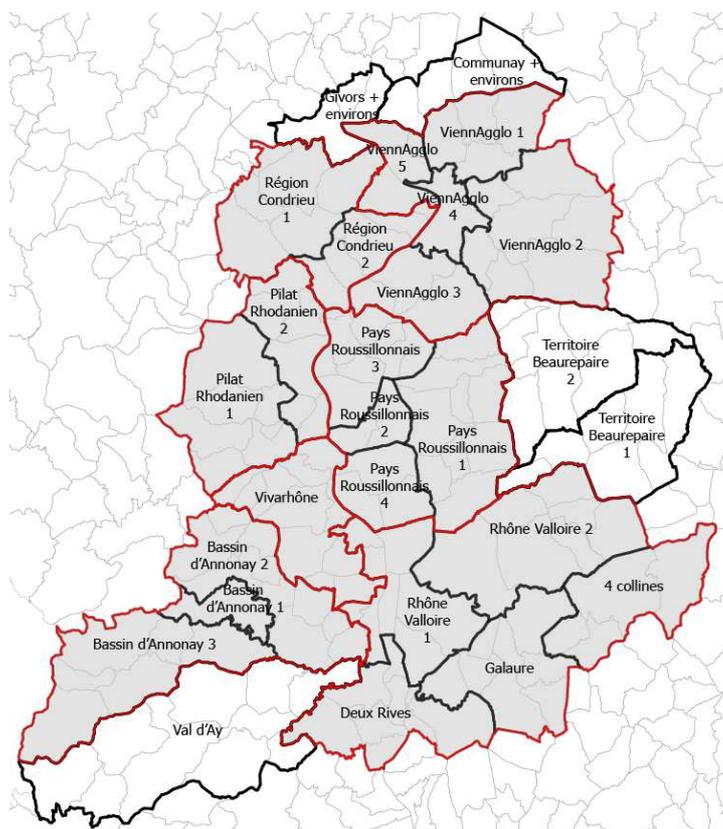
Pour le Syndicat mixte, cette enquête était une véritable opportunité dans le cadre de la révision prochaine du Scot et de la réalisation concomitante d'un Document d'Aménagement Commercial. Elle a été réalisée, pour ce qui concerne le SMRR, sur le périmètre des intercommunalités de l'actuel et du futur du Scot. Le territoire a été découpé en 22 secteurs et 30 ménages ont été interrogés par secteur, soit 660 ménages au total.

La répartition des secteurs est la suivante :

- Région de Condrieu : 2 secteurs (60 ménages)
- ViennAgglo : 5 secteurs (150 ménages)
- Pilat Rhodanien : 2 secteurs (60 ménages)
- Pays Roussillonnais : 4 secteurs (120 ménages)
- Vivarhône : 1 secteur (30 ménages)
- Bassin d'Annonay : 3 secteurs (90 ménages)
- Porte de DrômArdèche : 5 secteurs (150 ménages)

Cinq secteurs extérieurs ont également été rajoutés, pour des territoires dont les habitants consomment énormément dans les commerces de notre territoire : deux secteurs pour la CC du Territoire de Beaurepaire, un secteur sur la CC du Val d'Ay et deux pour les communes limitrophes du territoire au nord (de Givors à Chaponnay). Cela a permis d'obtenir une meilleure connaissance de l'attractivité des commerces du territoire du Syndicat Mixte.

Le coût de cette enquête a été d'environ 45 000 € TTC pour le SMRR. Ses résultats seront diffusés début 2014 sous la forme d'un rapport de synthèse. De même, une plateforme de téléchargement et de consultation des données a été mise en place. Elle permet d'accéder à l'ensemble des données produites dans le cadre de l'enquête et donc de produire des analyses plus poussées que celles présentées dans le rapport de synthèse. Une présentation des résultats aux élus et techniciens du territoire sera organisée courant 2014.



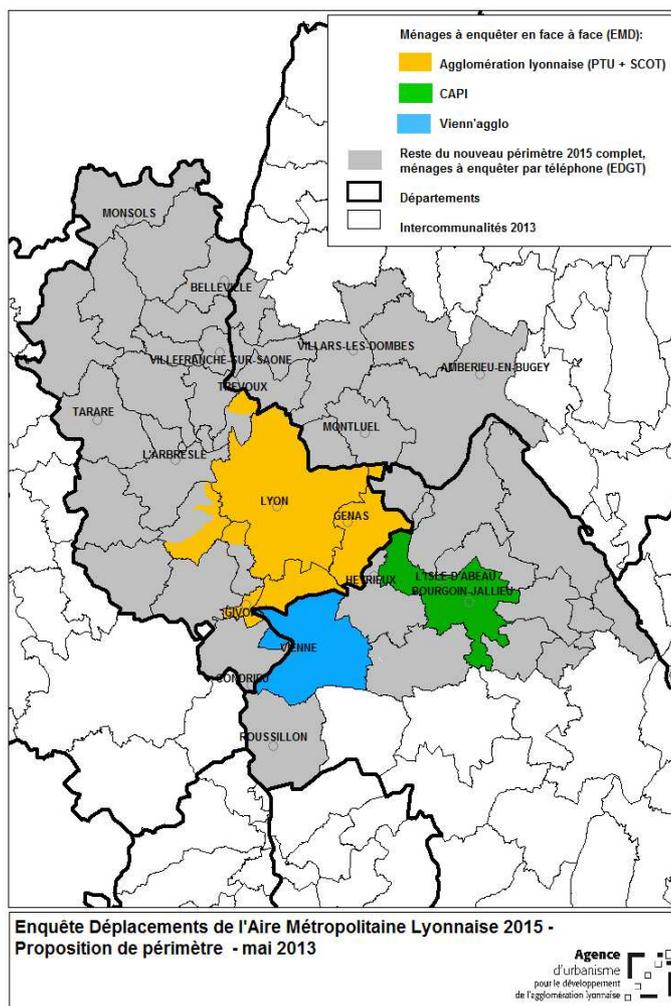
## ➔ L'ENQUETE MENAGES DEPLACEMENTS (EMD)

Le syndicat mixte est associé à l'élaboration de la nouvelle enquête ménages déplacements de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il avait déjà été associé en 2006 à l'élaboration de la précédente enquête. L'enquête en préparation devrait se dérouler en 2014/2015 pour un rendu prévu en 2016.

Trois EPCI sont concernés sur le périmètre du SMRR : la Région de Condrieu, ViennAgglo et le Pays Roussillonnais. Deux méthodes d'entretien seront développées : en face à face (ViennAgglo) ou au téléphone (Région de Condrieu et Pays Roussillonnais).

12 secteurs de tirage concerneront le territoire : 6 pour ViennAgglo (+ Ste Colombes), 5 pour la CC du Pays Roussillonnais, un pour la CC de la Région de Condrieu (hors Sainte-Colombe). Pour mémoire, environ 160 personnes seront interrogées par secteur de tirage. A noter que la participation du Syndicat Mixte à la démarche a permis d'obtenir un nombre de

secteurs de tirage plus important qu'initialement prévu sur le Pays Roussillonnais, et donc d'acquérir au final une meilleure connaissance des déplacements sur notre territoire.



## ➔ LE SCHEMA PORTUAIRE DU POLE METROPOLITAIN LYONNAIS ET DE SES TERRITOIRES D'INFLUENCE

Sous l'égide de M. le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet coordinateur du bassin Rhône-Saône, VNF a engagé début 2013 la réalisation du « Schéma portuaire du pôle métropolitain lyonnais et de ses territoires d'influence » (couvrant les ports de Villefranche-sur-Saône à Salaise-sur-Sanne). Cette démarche partenariale conduite dans le cadre du Plan Rhône réunit les syndicats mixtes porteurs de Scot concernés par le développement portuaire sur le périmètre d'étude : Beaujolais, l'Agglomération lyonnaise, le Val de Saône et Rives du Rhône (les 4 Syndicats participent à hauteur de 30 000 € TTC, 5 000 € pour le SMRR). Le conseil régional Rhône-Alpes et la CNR sont également associés à la démarche.

A l'origine de la démarche, le schéma portuaire de bassin réalisé en 2010 dans le cadre partenarial du Plan Rhône fait le constat que le « rayonnement et le dynamisme de la région lyonnaise sont une source d'activité fluviale et portuaire ». Le développement de ce potentiel nécessite donc une stratégie coordonnée d'évolution des sites portuaires qui tienne compte des enjeux liés au report modal, au développement économique, mais également aux mutations de la métropole lyonnaise (pressions foncières, congestion routière, accès à la voie d'eau, logistique urbaine multimodale,...).

Tel que préconisé dans les conclusions du schéma portuaire de bassin, cette étude a été lancée avec pour principaux objectif :

- De conforter le processus d'intégration urbaine des ports dans le projet d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise ;
- De définir la place, les fonctions et les services du système portuaire lyonnais pour améliorer la desserte en fret de l'aire métropolitaine lyonnaise et de Rhône-Alpes (voire au-delà) ;
- De renforcer la fonction de développement économique des zones portuaires, en confortant leur rôle de « cœurs économiques » de la métropole.

Le SMRR a participé à de nombreux comités techniques, groupes de travail et comités de pilotage au cours de l'année 2013. L'étude devrait s'achever au premier semestre 2014.

## 6. LES RESEAUX DU SCOT

### LE RESEAU DE VEILLE ECOLOGIQUE

Le réseau de veille écologique réunit les associations et institutions environnementales du territoire. Le réseau s'est élargi et compte désormais les techniciens des intercommunalités en charge de l'environnement. Il s'est réuni à 2 reprises au cours de l'année 2013, le 20 juin et le 19 décembre, principalement pour présenter le dossier pédagogique achevé et travailler sur l'inventaire des pelouses sèches de l'Isère rhodanienne mené par l'association Gère Vivante.

#### La charte pour la biodiversité positive – acte II

Le syndicat mixte des Rives du Rhône a élaboré, avec ses partenaires du réseau de veille et l'agence d'urbanisme de Lyon, la « Charte pour une biodiversité positive – Acte II ».

Un dossier pédagogique présente les milieux et espèces emblématiques du territoire du Scot approuvé. Une « boîte à outils » décrit les actions que chaque commune peut mettre en place des actions concrètes en faveur de la biodiversité à son échelle. Ces actions concernent les opérations d'aménagement et de construction mais aussi des gestes quotidiens. La commune s'engage sur une ou plusieurs actions en signant la charte. Cette charte et le logo spécialement créé ont été présentés le 10 septembre 2013 à Saint Maurice l'Exil lors de la deuxième conférence sur la biodiversité positive organisée par le Syndicat mixte des rives du Rhône.



Les élus des 127 communes ont été destinataires du dossier, qui est par ailleurs téléchargeable sur le site internet du Syndicat mixte

[En téléchargement](#) 

## La cartographie des pelouses sèches

L'association Gère vivante a entamé en 2013, pour le compte du SMRR et avec le soutien du CG38 et de Rhône Pluriel, un inventaire des pelouses sèches de l'Isère rhodanienne. Il concerne le Pays viennois et le Pays roussillonnais.

En 2013, cet inventaire portait sur 14 communes du Syndicat mixte. 330 hectares ont été prospectés. Un Comité de pilotage le 3 juillet à Eyzin-Pinet présentait la démarche aux élus des communes concernées.

Ces données seront utiles pour le suivi du Scot. Elles sont également mises à la disposition des communes qui le souhaitent dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme ou pour tout autre projet. Les pelouses sèches sont constituées d'habitats naturels variés et d'une biodiversité caractéristique très riche tant au niveau floristique que faunistique. Ces milieux représentent une forte valeur patrimoniale et sont en forte régression.

## Les nouveaux carrés STOC

Avec l'extension du SMRR, trois nouveaux carrés d'observation ont été ajoutés aux dix carrés du dispositif existant. Une réunion le 9 octobre 2013 avec la LPO a permis de relancer notre demande auprès du muséum.

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) permet de mesurer l'évolution de la biodiversité ordinaire, de tous les milieux, par l'écoute d'oiseaux selon un protocole précis. C'est un indicateur précieux qui participe à évaluer l'application du Scot.



## LE RESEAU DES ACTEURS DE L'EAU

Depuis 2012, le SMRR s'est investi dans une démarche originale en mettant en place un réseau des acteurs de l'eau. Lieu d'échanges et d'information, ce réseau a également pour but d'apporter une vision transversale du territoire en réunissant des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire.

Conscient de la nécessité d'intégrer les problématiques liées à la ressource en eau en amont des projets d'aménagement du territoire, la thématique de la ressource en eau, plus particulièrement le volet « eau potable », a été étudié à l'échelle du périmètre du Scot des Rives du Rhône au cours de cette année.

En effet, afin de répondre aux objectifs préalablement fixés dans le programme d'actions co-construit avec les membres du réseau des acteurs de l'eau (Conseil Général, Parc Naturel Régional, Commission Locale de l'Eau, Syndicats de rivière, Syndicat de gestion de la nappe alluviale du Rhône, Lycée technique Agrotec), le SMRR a recruté une stagiaire pour réaliser un diagnostic sur l'eau potable à l'échelle du territoire du Scot des Rives du Rhône.

## Diagnostic sur l'eau potable

Ce rapport recense l'ensemble des acteurs et outils de gestion intégrée de l'eau sur le territoire élargi du Scot des Rives du Rhône.

De nombreux indicateurs tels que la quantité d'eau potable consommée par habitant, le rendement des réseaux de distribution, le prix de l'eau, la sécurisation de l'alimentation en eau potable, les problèmes quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau sont présentés dans ce rapport.

En outre, la réalisation d'un bilan besoins – ressources à l'horizon 2040 pour mesurer l'adéquation entre les besoins et la ressource en eau futurs a permis de mettre en évidence

les probables pénuries que pourrait rencontrer le territoire des Rives du Rhône en suivant les objectifs de développement assignés par le Scot.

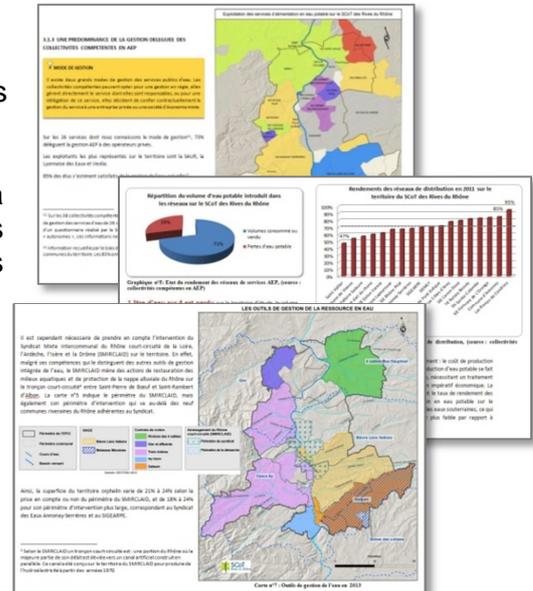
Enfin, des pistes d'actions ont été proposées à l'issue de ce diagnostic afin de :

- améliorer la connaissance sur la ressource en eau
- pérenniser et communiquer autour du réseau des acteurs de l'eau
- préserver la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable des usagers

### Réunions des acteurs de l'eau

A deux reprises le « groupe miroir » du réseau des acteurs de l'eau a été sollicité :

- le 6 juin 2013 afin d'échanger sur la méthodologie à adopter pour la collecte de données (indicateurs des collectivités compétentes) et présenter les premières productions (cartographie des outils de gestion intégrée de l'eau, questionnaire, etc.)
- le 12 décembre 2013 pour assister à la présentation des éléments clés ressortis du diagnostic sur l'eau potable et échanger sur les pistes d'actions envisagées.



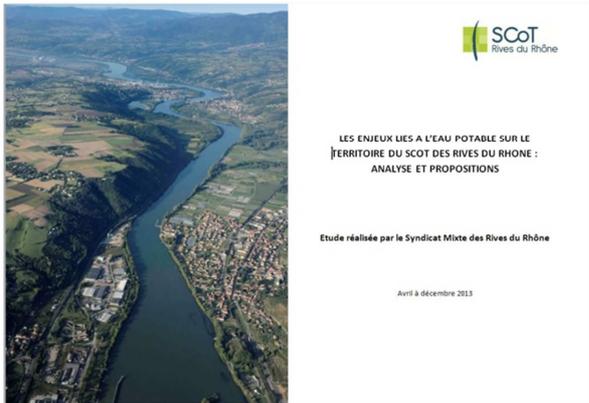
ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
<b>E1. Emergence d'un espace d'échange et de veille entre les acteurs de l'eau</b>	<p>O1. Constituer et pérenniser le réseau des acteurs de l'eau</p> <p>O2. Veille sur les dossiers liés à l'eau (gestion de l'eau pluviale ...)</p>	<p>A1. Identifier les organismes à associer</p> <p>A2. Définir la charge de travail, les besoins humains, les financeurs potentiels</p>
<b>E2. Connaissance de la ressource en eau et de sa gestion pour la satisfaction des besoins de chacun à long terme (coordination des actions)</b>	<p>O3. Identifier les acteurs et les données existantes à mutualiser</p> <p>O4. Assurer une veille prospective</p> <p>O5. Sécuriser l'approvisionnement en eau pour les différents usages</p> <p>O6. Parvenir à la définition de stratégies partagées à long terme</p>	<p>A3. Créer un centre de ressource des acteurs de l'eau sur le territoire des Rives du Rhône (annuaire des organismes, domaine d'intervention, cartographie des périmètres d'intervention ...)</p> <p>A4. Définir par bassin les enjeux prioritaires vis-à-vis de la ressource en eau</p>
<b>E3. Connaissance des risques liés à l'eau</b>	<p>O7. Assurer une veille législative, le suivi des études et des démarches traitant des risques liés à l'eau (inondation, entretien des digues ...)</p> <p>O8. Intégrer dans les travaux l'émergence d'une gouvernance dans le cadre d'un TRI sur le secteur Vienne-Roussillon</p>	<p>A5. Suivi des PPRI et de la directive inondation</p> <p>A6. Définition des modalités d'un travail en commun avec les outils de gouvernance qui se constitueraient</p> <p>A7. Contribuer à la prise en compte de la problématique des digues</p>
<b>E4. Préservation des milieux naturels et de la biodiversité</b>	<p>O9. Répondre aux besoins en limitant les impacts sur les milieux (questions de l'assainissement, des prélèvements)</p>	<p>A8. Identifier les fragilités et proposer des pistes d'actions</p>
<b>E5. Sensibilisation et communication</b>	<p>O10. Contribuer à une meilleure prise en compte des problématiques de l'eau dans les pratiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme</p>	<p>A9. Communiquer sur les travaux du réseau et contribuer à coordonner les initiatives et les actions</p> <p>A10. Communiquer sur les travaux du réseau des acteurs de l'eau</p> <p>A11. Organiser des actions de sensibilisation</p>

Programme co-construit avec le « groupe miroir » du réseau des acteurs de l'eau en 2012



## Présentation des résultats aux membres du bureau

Les résultats de ce diagnostic ont été présentés au bureau syndical qui s'est tenu le 13 décembre 2013.



## 7. LES AUTRES PROCEDURES ET DEMARCHES PARTENARIALES

### LE GPRA RHONE MEDIAN

Le SMRR a été étroitement associé en 2013 aux réflexions et groupes de travail liés à la mise en place du GPRA Rhône Médian, centré sur le développement de l'écologie industrielle et de la multimodalité (environ 35 réunions en tout, entre comités techniques restreints ou élargis et comités de pilotage...).

Membre du groupe technique restreint associant la Région, Rhône PLURIEL, et le SM Zip Salaise-Sablons, le SMRR a notamment participé à la construction du pilotage partenarial du projet. Sept intercommunalités sur 8 du SMRR étant impliquées dans le GPRA, le comité de pilotage du 10 décembre 2013 a retenu le Syndicat mixte comme structure en charge de l'hébergement de l'équipe projet. Le SMRR assurera également le rôle de « pot commun » des contributions des EPCI pour les frais de fonctionnement du GPRA (animation et études).

De ce fait, le SMRR mobilise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 des moyens matériels et humains pour le compte du GPRA. Son budget 2014 a été structuré de façon à faire apparaître la circulation des fonds de fonctionnement GPRA, dans l'esprit d'une « antenne budgétaire ».

### LA DEMARCHE INTER-SCOT

En 2013, l'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise, animé par les agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne, a été rythmé par :

- sept comités techniques
- une rencontre des présidents
- un séminaire-action « Grenellisation des Scot »
- un séminaire prospectif sur le commerce en partenariat avec le Sepal
- quatre groupes de travail sur l'urbanisme commercial
- six groupes de travail sur l'harmonisation cartographique des Scot
- quatre groupes de travail sur l'actualisation du chapitre commun métropolitain

Les principales activités de la démarche en 2013 se sont concentrés sur :

### L'urbanisme commercial

Lors de la 8e rencontre des Présidents de Scot le 11 juin 2009 à Saint Bernard (01), consacrée au commerce, les présidents de Scot ou leurs représentants avaient souhaité que les agences d'urbanisme entreprennent un travail sur la thématique du commerce avec plusieurs objectifs :

- D'améliorer la connaissance et de mutualiser l'observation de l'armature commerciale de l'aire métropolitaine lyonnaise ;
- De partager l'information sur les dynamiques commerciales, se concerter sur les projets ;
- De mieux intégrer le commerce dans les politiques territoriales ;
- De réaliser une Charte inter-Scot pour un aménagement commercial de qualité/partager les orientations communes avec les professionnels

[En téléchargement](#)



### Le « Chapitre commun » des Scot version 2013

A travers la démarche inter-Scot, les collectivités ont souhaité, en 2006, reconnaître l'espace de l'aire métropolitaine lyonnaise comme un « bien commun », qui repose à la fois sur un sentiment d'appartenance partagé et le respect des identités territoriales.

En décembre 2012, les présidents des treize Scot, lors de leur rencontre annuelle, ont validé la réactualisation de ce texte fondateur, en lien avec l'entrée de nouveaux Scot et territoires à dominante plus rurale.

[En téléchargement](#)



### De la juxtaposition au recollement des Scot : vers une harmonisation des documents de planification territoriale

Lors de la rencontre des présidents du 12 décembre 2012, avait été actée la constitution d'un groupe d'étude sur la question du « recollement des Scot ». Quatre thématiques avaient été retenues : l'armature urbaine, les espaces naturels et agricoles, le développement économique et les réseaux de transport. L'idée était dans un premier temps de mesurer les écarts en termes de cartographie et de vocabulaire entre les 13 Scot de l'aire métropolitaine.

Ce premier travail devait permettre de réaliser un cahier de recommandations à destination des Scot. Les présidents de Scot ont validé la poursuite du travail en 2014. Il s'accompagnera d'une démarche pédagogique, afin que chacun des Scot s'approprie naturellement les éléments de cartographie et de vocabulaire communs.

→ *Plus de détails sur les éléments pré-cités dans l'annexe 2 « rapport d'activités inter-Scot 2013 »*

## 8. LES PROJETS SUR LESQUELS LE SCOT EST CONSULTE OU ASSOCIE



### LES AVIS SUR LES REVISIONS GENERALES DE PLU

*Le comité syndical a donné « délégation au bureau syndical pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot, mentionnés aux articles L.122-1 et R.122-5 du Code de l'Urbanisme » (Cf. délibération en date du 3 Juin 2008).*



Le SMRR s'est positionné en 2013 sur 18 projets de PLU concernant 16 communes :

### **Avis favorables**

- Estrablin - avis favorable sur les deux arrêts de projet le 11 février et le 15 mai 2013
- Sonnay - avis favorable le 12 mars 2013
- Roussillon - avis favorable, avec réserve à lever concernant le volume de logements à produire, le 24 avril 2013
- Albon - avis favorable le 28 Août 2013
- Anjou - avis favorable le 17 Septembre 2013
- Serpaize - avis favorable le 10 Octobre 2013
- Septème - avis favorable le 21 Octobre 2013
- Vocance - avis favorable, avec vigilance quant à la nécessité de devoir réviser le PLU une fois le futur Scot approuvé le 21 Octobre 2013
- Andancette - avis favorable le 28 Octobre 2013
- St Barthélémy de Vals - avis favorable le 22 Novembre 2013
- St Michel-sur-Rhône - avis favorable le 28 Octobre 2013
- Savas - avis favorable le 25 Octobre 2013
- Salaise-sur-Sanne - avis favorable sur le 2<sup>ème</sup> arrêt de projet, avec point de vigilance concernant le règlement des zones à urbaniser à vocation d'activités, le 4 octobre 2013

### **Avis réservés ou défavorables**

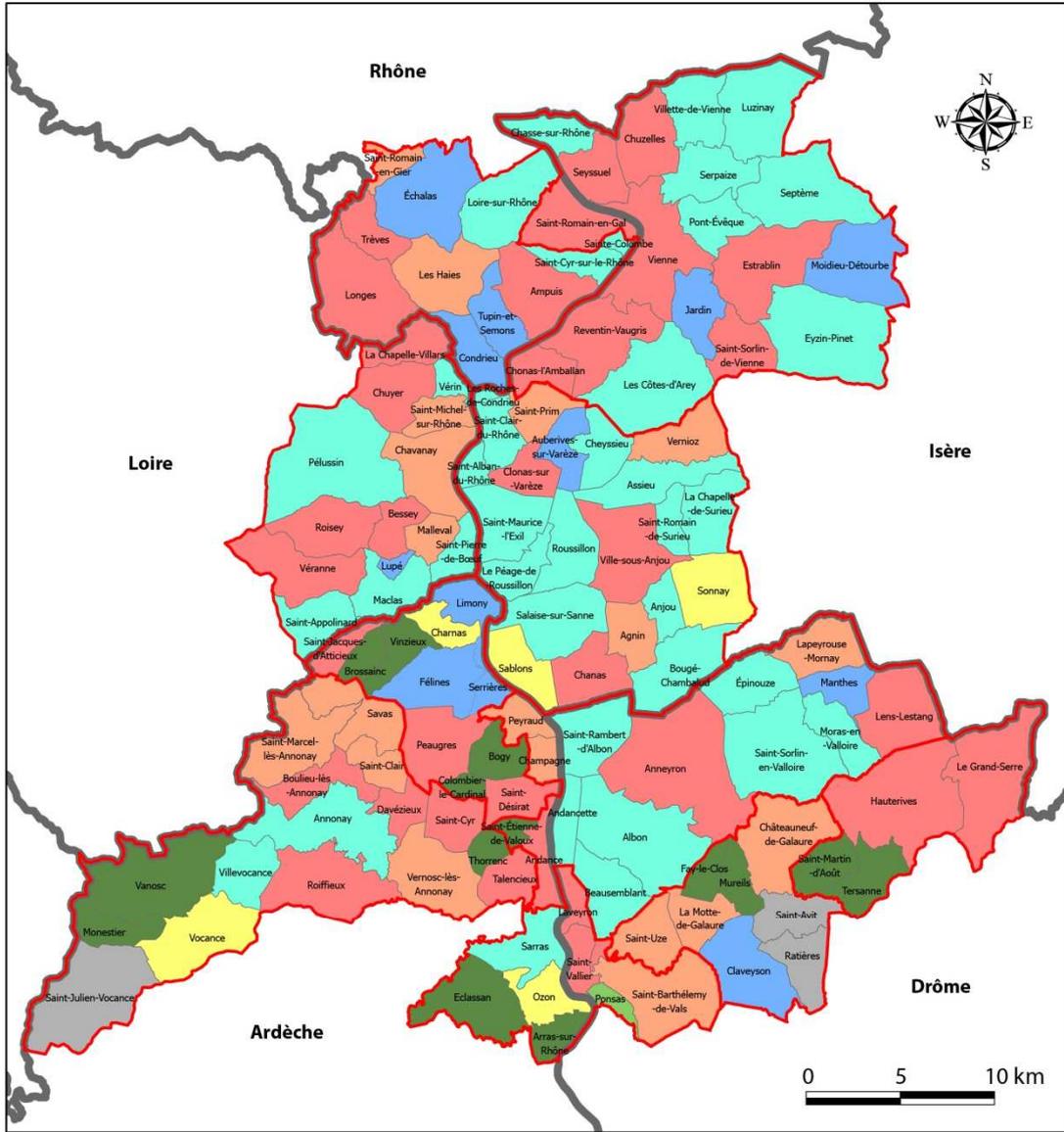
- Clonas-sur-Varèze - avis réservé le 28 février 2013, les capacités de développement offertes par le PLU étant supérieures aux objectifs du Scot
- Salaise-sur-Sanne - avis réservé sur le 1<sup>er</sup> arrêt de projet le 4 avril 2013, essentiellement en lien avec les objectifs de construction et les densités (inférieurs aux attentes du Scot) et les dispositions relatives aux ZAE (règlement et importance des surfaces)
- Saint-Rambert-d'Albon - avis défavorable le 20 juin 2013 : développements envisagés presque uniquement en extension (non prise en compte des problématiques de confortement du centre-ville, renouvellement urbain, pôle gare), densités très inférieures aux objectifs du Scot, manque d'outils en faveur de la production de logements locatifs sociaux, développement commercial non encadré
- Moras-en-Valloire - avis réservé le 30 Octobre 2013, en lien principalement avec le volume de logements envisagé, le règlement de la zone d'activités et le diagnostic agricole peu détaillé.

Pour information le SMRR ne s'était positionné en 2012 que sur 4 révisions générales de PLU.

En décembre 2013, environ 70 communes du territoire révisent leurs documents d'urbanisme, soit un peu plus de 55% des communes.

Le Syndicat Mixte est présent à toutes les étapes stratégiques de l'élaboration de ces documents.

# SCOT DES RIVES DU RHONE : ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME 1er JANVIER 2014



### Limites administratives

- Limites départementales
- Limites des EPCI
- Limites communales

Source : IGN - BD Topo

### Documents d'urbanisme

- |                |             |                        |
|----------------|-------------|------------------------|
| <b>PLU</b>     | <b>POS</b>  | <b>Carte Communale</b> |
| approuvé       | approuvé    | approuvé               |
| en révision    | en révision | en révision            |
| en élaboration |             |                        |
| <b>RNU</b>     |             |                        |
|                |             |                        |

Réalisation SCoT Rives du Rhône

Carte produite à partir des informations disponibles au SMRR au 1<sup>er</sup> janvier 2014





## LES AVIS SUR LES MODIFICATIONS ET REVISIONS SIMPLIFIEES

- Péage de Roussillon - modification n°8 du POS
- Peaugres - modification du PLU
- Seyssuel - modification simplifiée du POS
- Salaise-sur-Sanne - modification n°4 du POS
- Anneyron – modification simplifiée du POS
- La Chapelle Villars - modification n°1 du PLU
- Savas - modification n°2 du PLU

Ces révisions simplifiées et modifications n'ont pas soulevé de remarque majeure, à l'exception de la modification du PLU de Peaugres, portant sur l'aménagement de l'entrée sud de la commune (projet de programme immobilier couplé à l'implantation de bâtiments commerciaux et/ou hôteliers). Le Syndicat mixte a rencontré à ce sujet les élus communaux et adressé un courrier au commissaire enquêteur.



## L'ACCORD CONCERNANT L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE NOUVELLES ZONES (REGLE DITE « D'URBANISATION LIMITEE »)

*Dans le cadre de la règle dite « d'urbanisation limitée » (article L.122-2 du code de l'urbanisme), le comité syndical a donné délégation au Bureau le 14 mai 2013, pour délivrer :*

- les dérogations à l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones
- les autorisations d'exploitations commerciales

*sur l'ensemble des « nouvelles communes » du Syndicat mixte, non couvertes par un Scot approuvé.*

Au cours de l'année, quatre demandes ont été adressées au Syndicat mixte :

- Demande de dérogation pour la création d'un ensemble commercial « Interval » sur la ZAC de la Brassière à Saint-Vallier – avis favorable le 28 mai 2013
- Demande de dérogation dans le cadre de la révision générale du PLU de Saint Uze le 8 juillet 2013 – avis favorable le 8 juillet 2013
- Demande de dérogation dans le cadre de la modification du PLU de Laveyron – avis favorable le 26 septembre 2013
- Demande de dérogation dans le cadre de la révision générale du PLU de St Barthélémy de Vals – avis favorable le 22 novembre 2013

L'analyse de ces demandes de dérogation a fait systématiquement l'objet d'une visite de terrain, parfois couplée à une rencontre avec les élus en mairie (Saint-Uze, Laveyron).



## LES AVIS SUR LES PROJETS > 5000M<sup>2</sup> DE SURFACE DE PLANCHER

*Conformément à l'article L.122-1-15 du code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher doivent être compatibles avec le Scot.*

Au cours de l'année 2013, le SMRR a été sollicité pour émettre un avis sur divers projets d'aménagement, dont six dépassaient 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher :

- Vernioz (Mars 2013), permis d'aménager au lieudit Le Cortet - avis défavorable (densités très faibles, absence de mixité des formes d'habitat)
- Salaise-sur-Sanne (Avril 2013), permis de construire pour une nouvelle clinique sur la zone des Nèves - avis favorable

- Estrablin (Juillet 2013), permis d'aménager concernant l'extension de la zone d'activités du Rocher - avis favorable
- Chuzelles (Décembre 2013), permis d'aménager concernant le projet « Les Terrasses de Caucilla » - avis favorable
- Roussillon (Décembre 2013), permis d'aménager pour l'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche d'une opération d'aménagement au lieudit Les Arnaudes – avis favorable
- Vienne (Décembre 2013), permis d'aménager « Les Domaines de Charavel » - avis favorable



## **LES AUTRES PROJETS SUR LESQUELS LE SMRR S'EST POSITIONNE OU A ETE SOLLICITE**

### **Assieu : permis d'aménager**

Le Syndicat mixte a été destinataire de deux permis d'aménager déposés sur la commune d'Assieu, concernant les projets suivants : « Les jardins de Compostelle » et « Le clos des Artillers ». Ces deux projets n'entraient pas dans le cadre de l'article L.122-1-15 du code de l'urbanisme, néanmoins les élus de la commune et les porteurs de projets ont été invités au Syndicat mixte pour travailler à une meilleure prise en compte des objectifs du Scot. Cette rencontre a eu lieu le 25 octobre 2013 en présence de M. Gagnaire.

### **Saint-Maurice-L'Exil : projets concernant le secteur de « La combe du port »**

La mairie de Saint-Maurice-L'Exil a souhaité associer le SMRR dans le cadre des réflexions en cours sur le secteur de la Combe du Port, en limite avec la commune de Péage-de-Roussillon. Deux projets d'envergure sont prévus sur ce secteur, portés par Nexity d'une part et Bouygues Immobilier d'autre part, avec une nécessaire mise en cohérence entre ces deux démarches.

Plusieurs réunions ont été organisées au cours de l'année en présence du SMRR :

- Rencontre avec Nexity et ses partenaires le 21 mai 2013 dans les locaux du Syndicat mixte
- Rencontre avec Bouygues Immobilier le 10 juin 2013 dans les locaux du Syndicat mixte
- Nouvelle réunion le 24 septembre 2013 en mairie de St Maurice L'Exil en présence de la commune et des deux porteurs de projets

A l'heure actuelle les réflexions se poursuivent.



## **LA CONSULTATION SUR LES PROJETS COMMERCIAUX SOUMIS AUX CDAC (COMMISSIONS DEPARTEMENTALES D'AMENAGEMENT COMMERCIAL)**

- Création d'un ensemble commercial composé de 5 cellules, dont Troc de l'île (1 566m<sup>2</sup>) - CDAC du 15/05/2013 - avis défavorable
- Extension du centre commercial Leclerc à St Rambert d'Albon, projet n°4 (extension totale de 3188m<sup>2</sup>) – CDAC du 21/05/2013 – avis défavorable
- Création d'un ensemble commercial Intermarché à Vienne (2 850m<sup>2</sup>) – CDAC du 10/07/13 - avis favorable
- Création d'un ensemble commercial Interval à Saint-Vallier (9 100m<sup>2</sup>) – CDAC du 21/08/2013 – avis favorable

## LES AUTRES AVIS DU SMRR

- Avis favorable sur le projet de schéma régional de cohérence écologique
- Avis inter-Scot sur le schéma régional des carrières

## LA PARTICIPATION A L'ELABORATION DE DIVERSES ETUDES ET DOCUMENTS

- Grand projet Rhône-Alpes (GPRA) Rhône Médián
- Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Région de Condrieu
- Commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA)
- Groupe foncier agricole du Rhône
- Comité de pilotage et réunions de travail du schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- Plan départemental de l'habitat de l'Isère (PDH)
- Schéma portuaire de l'aire métropolitaine lyonnaise
- Enquête ménages déplacements (EMD) de l'aire métropolitaine lyonnaise
- Enquête consommation des ménages avec la Chambre de commerce et d'Industrie (CCI) Nord-Isère et les autres Scot du Nord-Isère
- Réunion sur l'harmonisation cartographique des Scot avec le Pôle Métropolitain
- Comité de pilotage d'une étude sur les indicateurs fonciers avec le CERF
- Contrat de corridors biologiques du Parc du Pilat
- Etude prospective du SIEL (syndicat intercommunal d'énergie de la Loire)
- Réflexion sur la création de PAEN en Isère avec le CG38
- Démarche inter-Scot de la Loire avec la DDT et le conseil général
- Commission locale de l'eau (CLE) - SAGE Bièvre-Liers-Valloire
- Groupes techniques du CDRA Ardèche verte
- Groupe de travail guide diagnostic vulnérabilité au risque inondation avec la DREAL
- Réflexion sur la mise en place d'une plate-forme d'ingénierie mutualisée en Isère

## LES SEMINAIRES ET FORMATIONS

### Rencontres nationales des Scot

Les 9èmes rencontres nationales des Scot se sont tenues les 26, 27 et 28 juin 2013 à Libourne et Bergerac, avec pour thème « Scot des villes, Scot des champs ? ». Plusieurs élus et techniciens du Syndicat mixte ont participé à ces rencontres, ponctuées d'ateliers thématiques et de débats particulièrement riches.

### Séminaires et colloques

Marc Dugué a présenté le réseau de veille écologique du SMRR à l'Ecopôle du Forez (Loire) lors du colloque « Ingénierie écologique et associations environnementales - Entreprises, collectivités, associations : une synergie gagnante ».

L'objectif était de relayer l'ambition exemplaire des élus du syndicat mixte pour construire un territoire à biodiversité positive (présentation de la charte pour la biodiversité acte 2 et des autres actions du réseau de veille écologique). Cette démarche a reçu un très bon écho des participants au colloque.

Roxane Meylan a participé au colloque « objectifs eau » organisé par l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) à Paris. Ce colloque a permis

d'aborder sur deux jours les principaux enjeux liés à la ressource en eau (décentralisation, compétences, gestion territoriale, bassins versants, financements, etc.).

## Formations

Marc Dugué a participé à une demi-journée de formation sur l'utilisation des cartes mentales (formation Xmind) le 12 juin 2013 dans les locaux de Rhône Pluriel.

Cédric Lansou a participé à une formation AID le 03/10/2013. Celle-ci a eu pour objectif de présenter la plateforme de téléchargement des données mise en place dans le cadre de l'enquête consommation des ménages et d'apporter des indications sur les moyens d'exploiter au mieux ces données.

Cédric Le Jeune a participé à plusieurs journées d'échanges et de formations organisées par la Fédération Nationale des Scot : sur la règle d'urbanisation limitée le 29/01/13 à Lyon, sur la mise en œuvre des Scot le 30/01/13 à Lyon et sur la thématique « Scot et risque contentieux » le 30/09/13 à Paris.

Fin 2013, Stéphanie Labouré, assistante du SMRR, a bénéficié d'une formation sur le logiciel Magnus Paye.

## 9. LE CENTRE DE RESSOURCES MUTUALISEES D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a l'obligation légale de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation de son Scot approuvé le 30 mars 2012. A cette fin, le SMRR s'est doté de nouvelles capacités d'observation territoriale en même temps qu'il finalisait d'autres outils.



### LE LANCERMENT DE LA DEMARCHE DE PRODUCTION D'UNE NOUVELLE ORTHOPHOTOGRAPHIE SUR LE TERRITOIRE DU SCOT

En 2009, le SMRR a produit une orthophotographie (photo aérienne) couleur (vraies couleurs et infrarouge) ainsi qu'un Modèle Numérique de Terrain (MNT) sur l'ancien périmètre du Scot. Cette orthophotographie a permis notamment la réalisation d'une base de données sur l'évolution de l'occupation du sol sur le territoire, indispensable afin d'assurer le suivi de l'évolution de la consommation foncière obligatoire dans le cadre du suivi du Scot et de l'élaboration de documents d'urbanisme communaux.

Le SMRR a décidé, dans le cadre de la révision du Scot, de réaliser une nouvelle orthophotographie sur l'ensemble du nouveau périmètre du SMRR. Cette orthophotographie aura une résolution de 10 cm ou 20 cm et sera accompagnée de la mise à jour du MNT produit en 2009. Dans un souci de mutualisation des dépenses, il a été proposé aux Syndicats de Rivières et Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ayant une partie de leur périmètre sur le SMRR de produire cette orthophotographie sur l'ensemble de leurs périmètres respectifs (le coût de production de cette orthophotographie hors périmètre du Scot étant à la charge des syndicats concernés). Le coût de production est estimé à 145 000 € (dont 70 000 € à la charge du SMRR). Le marché sera lancé au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 pour une production à partir de mai 2014 et un rendu final attendu début 2015.



## LA REFLEXION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU SUIVI DU SCOT

Une réflexion a été entamée au sein du SMRR afin de définir plus précisément des indicateurs de suivi pour le Scot. A terme, une batterie d'indicateurs de suivi doit être mise en place, en se basant sur les indicateurs définis dans le Scot approuvé en 2012, ainsi que sur les démarches mises en places par les partenaires, notamment sur le suivi du foncier (démarche OFPI sur l'Isère, observatoire de la consommation foncière en Rhône Alpes du CERF), du logement (observatoire de l'habitat de la Loire) ou des déplacements (Enquête Déplacements Grand Territoire de l'agglomération lyonnaise en cours par le SYTRAL).

En parallèle, le SMRR, en collaboration avec la CCI Nord Isère et les Scot Boucle du Rhône et Nord Isère a réalisé en 2013, avec l'appui d'AID Observatoire, une enquête consommation des ménages. Cette enquête a permis d'obtenir des données sur les comportements d'achat des ménages sur le territoire : budget moyen pour différents types d'achats, évasion commerciale sur le territoire, attraction de ménages hors du périmètre du SMRR...

Un rendu a été réalisé par AID en décembre 2013 et a été mis à disposition des EPCI du territoire. Les données brutes sont disponibles sur une plateforme informatique créée pour l'occasion par AID ce qui permettra la réalisation de nouvelles analyses sur le territoire du SMRR qui seront intégrées dans le diagnostic du Scot en révision.



## LA NUMERISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

En partenariat avec le Parc naturel régional du Pilat et la communauté de communes Rhône Valloire, le Syndicat Mixte a passé, durant l'automne 2012, un marché avec la société Imagis pour la numérisation des documents d'urbanisme sur son territoire. Réalisé sur 35 communes, ce travail viendra compléter sur la partie iséroise du Scot les démarches portées par la DDT 38 et le Conseil général de l'Isère. Suite à des problèmes de qualité du travail par le bureau d'études Imagis, la livraison finale des documents devrait avoir lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2014. D'un montant total de 25 695 € HT, ce marché a été financé à hauteur de 11 410 € par le Syndicat Mixte.

Suite à l'intégration de 5 nouveaux EPCI au SMRR en 2013, une deuxième vague de numérisation des documents d'urbanisme doit avoir lieu en 2014. Vu les problèmes rencontrés au cours du 1<sup>er</sup> marché, le SMRR, en lien avec les EPCI concernés, a décidé de réaliser cette numérisation en interne. Un budget de 12 000 à 13 000 € TTC a été validé par les membres du bureau afin d'embaucher pour 6 mois un technicien SIG afin de réaliser ce travail. Environ 4 500 € seront pris en charges par le SMRR, dans le cadre de la numérisation des zonages, le reste étant à la charge des EPCI concernés afin de numériser les servitudes et les différentes pièces écrites des documents d'urbanisme. Cette prestation porte initialement sur la numérisation de 22 communes, la numérisation en interne permettant toutefois d'ajouter d'autres communes du territoire si nécessaire.

Il est rappelé aux communes qu'un guide de numérisation des documents d'urbanisme est disponible sur le site Internet du SMRR.

[En téléchargement](#)



Ce dernier est mis à disposition des bureaux d'études en charge des révisions et élaboration des documents d'urbanisme communaux. Dans un souci de recherche de qualité, il est demandé aux communes de faire valider le travail de numérisation de leur document d'urbanisme par le SMRR ou le Sigiste de leur EPCI, afin d'éviter tout problème entraînant la nécessité de renumériser ces documents dans un deuxième temps, et donc de payer deux fois pour le même travail.

## ➔ L'ANIMATION DE LA DEMARCHE INTER-SIGISTES SUR LES RIVES DU RHONE

Une première réunion a eu lieu en novembre 2013 avec les Sigistes des EPCI des Rives du Rhône « élargies » afin d'échanger sur les projets en cours et à venir sur le territoire. Cette réunion a permis notamment une première discussion concernant la mise à jour et la vérification des documents d'urbanisme numérisés sur le territoire et la mise en place d'une méthode concertée à ce sujet. Il a été question de la mise à jour de la base de données sur les zones d'activités économiques et la mise en place en 2014 d'une base de données sur le commerce au SMRR.

D'autres réunions devront être organisées régulièrement dans les années à venir avec de nouveaux partenaires (DDT, CG,...) afin d'optimiser le travail réalisé par le SMRR et les EPCI concernant les futurs projets permettant d'assurer le suivi du Scot et des différentes démarches mises en place par les EPCI.

## 10. L'ASSISTANCE ET LE CONSEIL AUX COMMUNES

### ➔ LE CONSEIL / ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Le syndicat mixte réalise des missions d'appui ponctuel auprès des communes, à leur demande, et produit des documents de communication pour les communes en révision de PLU :

- Réalisation de fiches communales de « porter à connaissance » des prescriptions du Scot pour les communes qui se lancent dans la révision de leurs documents d'urbanisme
- Rédaction du cahier des charges pour la révision générale du PLU de Lapeyrouse Mornay
- Analyse de la compatibilité du PLU de Manthes avec le Scot
- Présentation du Scot et de la démarche PLU en conseil municipal à Condrieu le 24 juin 2013
- Rencontres ponctuelles de cadrage avec certaines communes sur des réflexions en lien avec des projets d'urbanisme ou le PLU (Manthes, Sainte-Colombe,...)

## 11. LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION

### ➔ AUTOUR DU SCOT

#### Supplément Dauphiné Libéré

Pour la troisième année, le Dauphiné libéré a diffusé un supplément consacré au Scot dans le cadre d'un contrat tri-annuel (2011-2012-2013) avec le syndicat mixte.

Le supplément n°3 est paru le 20 décembre 2013. Il a été diffusé sur l'ensemble de l'Isère rhodanienne et 25 000 exemplaires « tirés à part » ont également été imprimés et distribués dans les communes et intercommunalités du territoire.



Pour cette édition 2013 l'objectif a été d'expliquer au lecteur en quoi le Scot concerne sa vie quotidienne sur quatre grandes thématiques : le commerce, les zones constructibles, les paysages de la côtère rhodanienne, la biodiversité. Ces thèmes ont permis de communiquer autour des prescriptions du Scot en matière de développement urbain, de commerce, sur le schéma de secteur et le réseau de veille écologique.

## Presse

Plusieurs **communiqués de presse** ont été diffusés dans les quotidiens régionaux. Ils ont concerné le lancement de la révision du Scot et la démarche prospective, la réunion publique du schéma de secteur, l'enquête consommation des ménages. Ces articles sont parus dans le Dauphiné libéré et le Réveil du vivarais.

Un **petit déjeuner presse** a été organisé le 6 décembre pour expliquer la démarche du Scot, les actualités et rappeler notre nécessité de communiquer auprès de la population. Ce rendez-vous s'adressait principalement à trois quotidiens locaux (Dauphiné libéré, Le Progrès et le Réveil du vivarais). Deux d'entre eux ont répondu présents.



Extrait d'un bulletin municipal

Une série de brèves concernant l'actualité du syndicat mixte en 2013 a également été envoyée en fin d'année aux communes pour être insérée dans leurs **bulletins municipaux**.

## Lettres d'information électroniques

Trois lettres d'information électroniques (e-letter) ont été diffusées en juin, juillet et novembre 2013, dont une e-letter consacrée spécifiquement à la démarche prospective.

Les communes ayant intégré le syndicat mixte suite à l'extension ont été abonnées à la e-letter (environ 700 abonnés au total).

Les lettres d'informations électroniques sont toutes disponibles en page d'accueil du site Internet.

[En téléchargement](#)



## DANS LE CADRE DU SCHEMA DE SECTEUR

Deux réunions de concertation ont été organisées le 19 septembre et le 17 décembre 2013 respectivement à Condrieu et Ampuis.

Ces réunions n'ont pas permis de mobiliser un grand nombre d'habitants (moins de 10 personnes), malgré une campagne d'affichage annonçant la réunion sur l'ensemble des communes.

Le bilan de la concertation sur le schéma de secteur est disponible en ligne.

[En téléchargement](#)

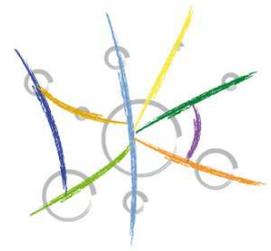


## → Annexe 1 – BILAN DES DELIBERATIONS 2013

Date	Objet	Adoption
12/02/2013	D/2013/01 : Enquête sur les pratiques de consommation des ménages en Nord-Isère - Constitution d'un groupement de commande entre la CCI du Nord-Isère et les Syndicats Mixtes des Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné, du Nord-Isère et des Rives du Rhône	27 voix pour, 2 abstentions
	D/2013/02 : Adhésion au CERF Rhône-Alpes	Unanimité
	D/2013/03 : Contrat d'assurance des risques statutaires	Unanimité
	D/2013/04 : Création d'un poste à durée déterminée de chargé(e) de mission environnement/SIG	Unanimité
	D/2013/05 : Création d'un poste à durée déterminée de chargé(e) de mission en urbanisme	Unanimité
	D/2013/06 : Prescription de l'élaboration du schéma de secteur «Côtière rhodanienne», objectifs poursuivis et définition des modalités de concertation	28 voix pour, 1 abstention
12/03/2013	D/2012/007 : Débat d'orientation budgétaire 2013	Unanimité
	D/2013/008 : Convention visant à assurer l'affectation de crédits d'Etat alloués au Syndicat Mixte du Bassin d'Annonay et prévus d'être transférés au SMRR pour une étude sur les thématiques de l'eau et de la biodiversité sur le territoire ardéchois	Unanimité
09/04/2013	D/2013/09 : Installation du comité syndical	Unanimité
	D/2013/10 : Election d'un 8 <sup>ème</sup> vice-président (M. Sauze)	58 voix pour, 3 votes blancs ou nuls
	D/2013/11 : Election d'un 9 <sup>ème</sup> vice-président (M. Alloua)	58 voix pour, 3 votes blancs ou nuls
	D/2013/12 : Election d'un 10 <sup>ème</sup> vice-président (M. Toularastel)	58 voix pour, 3 votes blancs ou nuls
	D/2013/13 : Election d'un membre du Bureau supplémentaire 1/3 (M. Molina)	59 voix pour, 2 votes blancs

		ou nuls
	D/2013/14 : Election d'un membre du Bureau supplémentaire 2/3 (M. Brunet)	60 voix pour, 1 vote blanc ou nul
	D/2013/15 : Election d'un membre du Bureau supplémentaire 3/3 (M. Robert)	58 voix pour, 3 votes blancs ou nuls
	D/2013/16 : Compte administratif 2012	Unanimité
	D/2013/17 : Compte de gestion 2012	Unanimité
	D/2013/18 : Affectation du résultat 2012	Unanimité
	D/2013/19 : Cotisation 2013	Unanimité
	D/2013/20 : Budget primitif 2013	Unanimité
14/05/2013	D/2013/21 : Prescription de la révision du Scot	Annulée
	D/2013/22 : Délégation de compétence au bureau syndical pour délivrer des dérogations à l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones et des autorisations d'exploitations commerciales dans le cadre de la règle dite « d'urbanisation limitée » (article L122-2 du code de l'urbanisme)	Unanimité
	D/2013/23 : Autorisation de demande de subvention au CDDRA Rhône PLURIEL pour le Suivi temporel des oiseaux communs (STOC) sur le territoire du Scot dans le cadre du Réseau de Veille Ecologique	Unanimité
	D/2013/24 : Autorisation au Président à signer la convention avec l'association Gère Vivante pour l'opération « connaissance et réservation des pelouses sèches du Pays Viennois » dans le cadre du Réseau de veille écologique du Scot	Unanimité
	D/2013/25 : Autorisation de demande de subvention au CDDRA Rhône PLURIEL pour l'opération « connaissance et préservation des pelouses sèches du Pays Viennois » dans le cadre du réseau de veille écologique	Unanimité
	D/2013/26 : Autorisation au Président à signer la convention attributive de subvention avec Voies Navigables de France dans le cadre du Schéma portuaire du pôle lyonnais et ses territoires d'influence	Unanimité
11/06/2013	D/2013/27 : Prescription de la révision du Scot des Rives du Rhône, précisions quant aux objectifs poursuivis et définition des modalités de concertation	Unanimité
	D/2013/28 : Augmentation du montant d'une régie d'avances	Unanimité
	D/2013/29 : Adhésion à Epures, Agence d'Urbanisme de la région stéphanoise	34 pour, 1 contre et 2 abstentions

25/11/2013	<p>D/2013/30 : Autorisation du président à signer la convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour des documents d'urbanisme numérisés avec la Direction Départementale des Territoires et le Conseil Général de l'Isère</p> <p>D/2013/31 : Autorisation du président à signer la convention de partenariat et de financement concernant la réalisation et l'exploitation d'une Enquête Déplacements Grand Territoire de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise 2015</p>	Unanimité Unanimité
	D/2013/32 : Création d'emploi – Adjoint administratif principal 2ème Classe	Unanimité
	D/2013/33 : Subvention au programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme de la région stéphanoise	32 voix pour, 1 abstention
	D/2013/34 : Subvention au programme partenarial de l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération lyonnaise	32 voix pour, 1 abstention
	D/2013/35 : Décision Modificative N° 1	Unanimité
	D/2013/36 : Modification des statuts du Syndicat Mixte des Rives du Rhône	Unanimité



Lors de la 8<sup>e</sup> rencontre des Présidents de Scot le 11 juin 2009 à Saint Bernard (01) consacrée au commerce, les présidents de Scot ou leurs représentants avaient souhaité que les Agences d'urbanisme entreprennent un travail sur la thématique du commerce avec plusieurs objectifs en ligne de mire :

- ▶ améliorer la connaissance et mutualiser l'observation de l'armature commerciale de l'aire métropolitaine lyonnaise ;
- ▶ partager l'information sur les dynamiques commerciales, se concerter sur les projets ;
- ▶ mieux intégrer le commerce dans les politiques territoriales;
- ▶ réaliser une Charte inter-Scot pour un aménagement commercial de qualité/partager les orientations communes avec les professionnels

### L'urbanisme commercial, un intérêt commun et majeur

#### Améliorer la connaissance et l'observation : vers un système d'observation de l'urbanisme commercial métropolitain

La mise en place en 2012 d'un processus d'observation de l'activité commerciale en partenariat avec les Chambres de commerce et de l'industrie (CCI) de l'aire métropolitaine lyonnaise et la CCI de Région permet de disposer aujourd'hui d'une base de données fiable sur l'activité des Commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) et d'observer les dynamiques commerciales à l'échelle de treize Scot sur un territoire de 3 millions d'habitants.

**Réalisation(s)** : une analyse des dynamiques commerciales de Scot et entre chaque Scot

#### Partager l'information, se concerter sur les projets

Des projets commerciaux notamment (mais pas seulement) d'envergure métropolitaine, voire régionale (type « village de marque », retail park), sont susceptibles d'impacter fortement les territoires voisins. Les présidents ont souhaité que l'information sur ces projets soit diffusée au sein de l'inter-Scot afin qu'un dialogue constructif puisse s'établir entre Scot sur ces projets.

**Réalisation(s)** :

- bulletin de veille sur les concepts : drive, décryptage des logiques de l'immobilier commercial
- bulletin de veille métropolitain sur l'urbanisme commercial qui propose une actualité juridique, conjoncturelle, des éléments de prospective ainsi qu'un état des lieux des grands projets commerciaux de l'aire métropolitaine lyonnaise



## Poursuivre le dialogue avec les opérateurs commerciaux

La charte a été élaborée en dialogue avec un panel d'opérateurs commerciaux et signée par les présidents de Scot en décembre 2012. La démarche a été reconnue comme pionnière à l'échelle nationale. La charte a été annexée à certains dossiers de Scot, d'autres en ont intégré les principaux éléments dans leur Document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Une dizaine d'acteurs commerciaux ont « rejoint » la Charte et adhéré à ses principes. Une base de dialogue s'est mise en place avec les opérateurs commerciaux: réunion de mise au point en 2012, séminaire de prospective en 2013.

**Réalisation(s)** : les courriers d'adhésion aux principes de la Charte de douze enseignes ont été annexés au document.



- **Les présidents de Scot ont souligné l'importance de se mobiliser sur le thème majeur de l'observation commerciale en 2014. Compte tenu des évolutions des formes et des comportements d'achats, la réflexion sur ce thème doit aller vers plus de prospective. Au regard des multiples projets d'implantations commerciales, une complémentarité entre les territoires de l'inter-Scot est à mettre en place pour trouver un équilibre.**

Lors de la rencontre des présidents du 12 décembre 2012, avait été acté la constitution d'un groupe d'étude sur la question du « recollement des Scot ». Quatre thématiques avaient été retenues : l'armature urbaine, les espaces naturels et agricoles, le développement économique et les réseaux de transport. L'idée était dans un premier temps de mesurer les écarts en termes de cartographie et de vocabulaire entre les 13 Scot de l'aire métropolitaine. Ce premier travail devait permettre de réaliser un cahier de recommandations à destination des Scot.

### De la juxtaposition au recollement des Scot : vers une harmonisation des documents de planification territoriale

Il n'est, bien entendu, pas question d'homogénéiser le contenu des treize Scot. Il s'agit bien de faire de la cartographie un véritable outil de dialogue grâce à un vocabulaire commun. Cet exercice donne, en outre, la possibilité à chaque Scot de produire une partie de « l'image » de l'aire métropolitaine. La méthodologie mise en place s'est divisée en trois temps :

1. Apprécier l'effort à accomplir en confrontant les vocabulaires et les représentations cartographiques des Scot : » » » la [JUXTAPOSITION]

**Réalisation(s)** : six posters thématiques des Scot mis « bords à bords » et un poster des cartes de synthèse.

2. Mesurer plus finement les convergences et les écarts en rapprochant les sémantiques et les sémiologies : »»» le [RECOLLEMENT]

**Réalisation(s)** : trois cartes schématiques et un «book» décrivant et mesurant les écarts et/ou convergences constatés entre les Scot. Le «book» explicite également la méthode du passage de la juxtaposition au recollement des documents.

3. Entériner des définitions et des modes de représentations communs, utiles aux prochaines révisions de Scot : »»» [L'HARMONISATION]

**Réalisation(s)** : « Cahier de recommandations »  
livraison prévue en 2014

- **Les présidents de Scot ont validé la poursuite du travail en 2014. Il s'accompagnera d'une démarche pédagogique afin que chacun des Scot s'approprie naturellement les éléments de cartographie et de vocabulaire communs.**

Les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne pourront ainsi approfondir leur travail de fond et élaborer un « cahier de recommandations » (guide d'emploi de vocabulaire et de sémiologie cartographique).

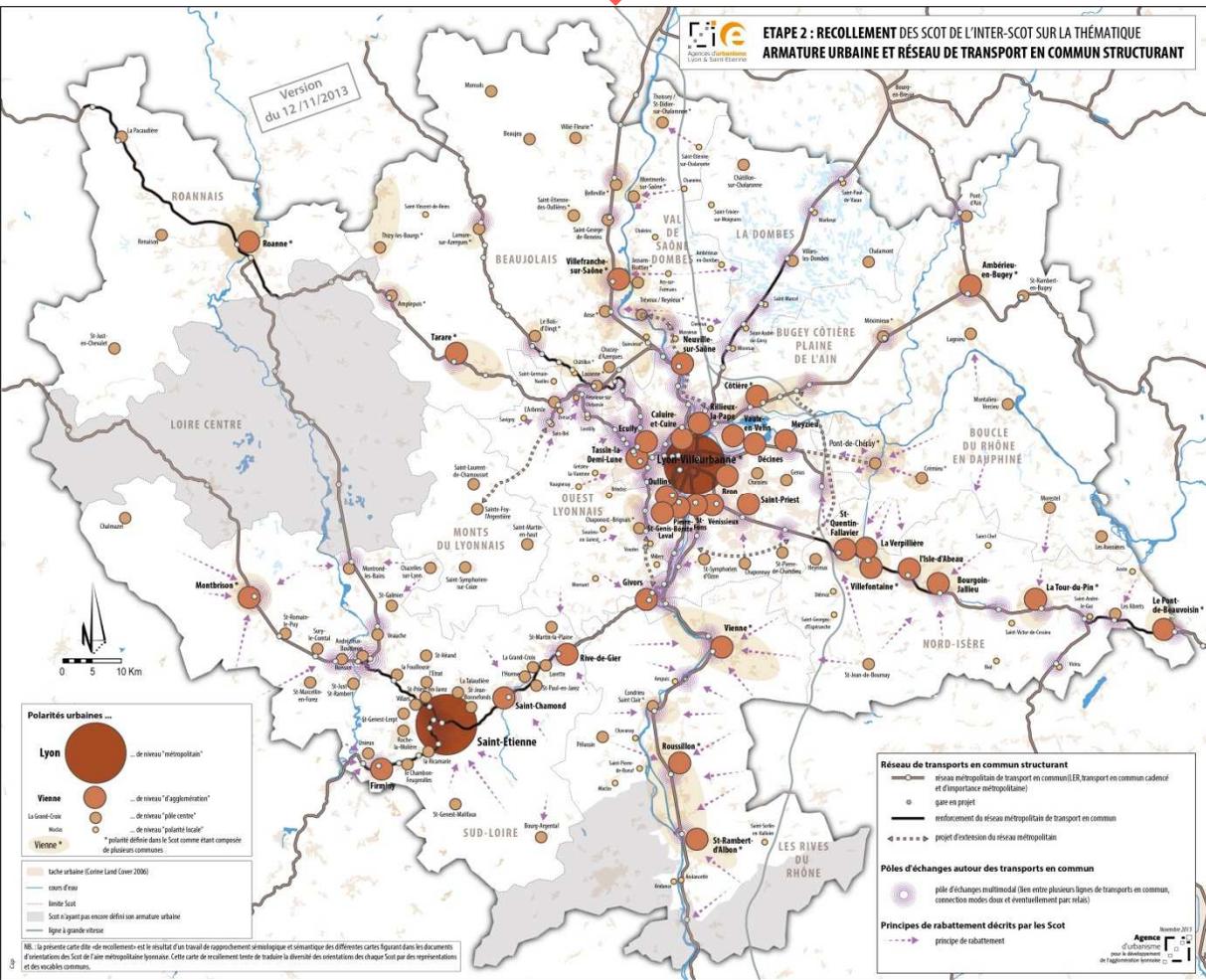
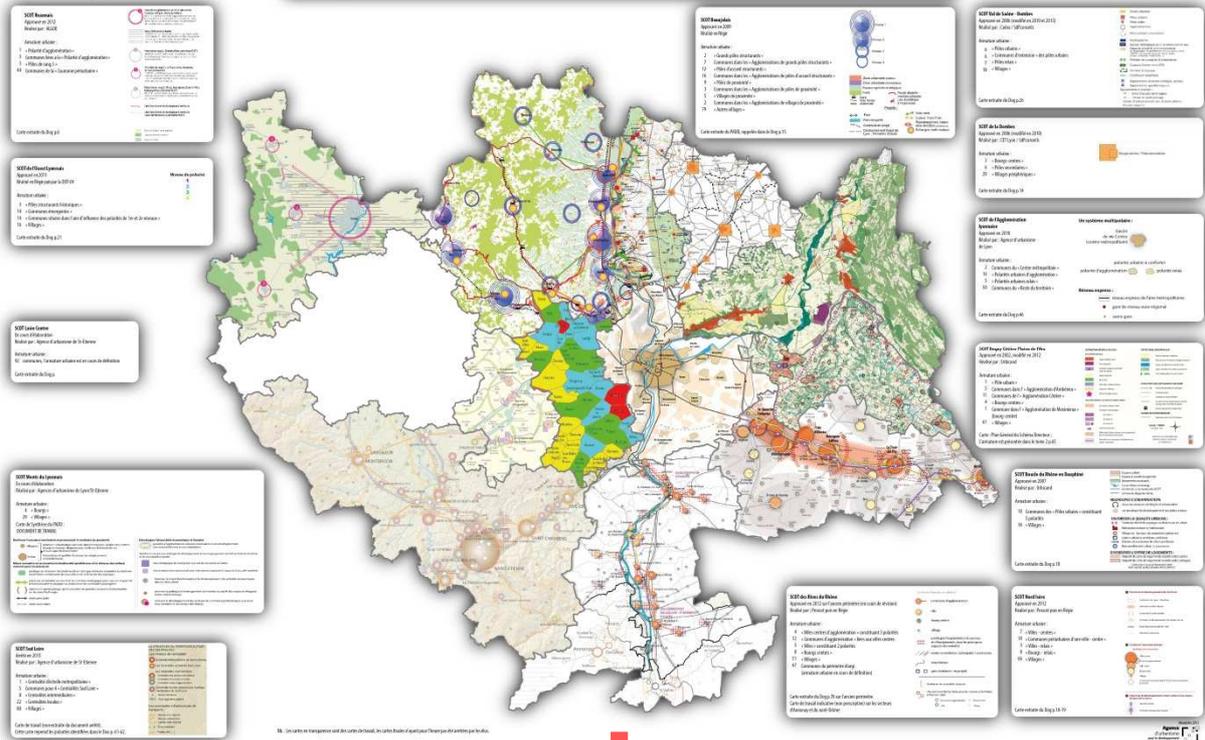
Elles s'engagent également à accompagner dans la mise en oeuvre du « cahier de recommandations » les Scot couvrant les EPCI du Pôle Métropolitain et les Scot volontaires (a minima sur le plan graphique).

Ce travail pourra être élargi à d'autres thématiques (le commerce notamment). Cette démarche expérimentale sera également déterminante dans les approches des espaces d'interface métropolitains pour clairement identifier les effets de « bords » entre Scot.



Version du 12/11/2013

# ETAPE 1 : JUXTAPOSITION DES SCOT DE L'INTER-SCOT SUR LA THÉMATIQUE ARMATURE URBAINE



A travers la démarche inter-Scot, les collectivités ont souhaité, en 2006, reconnaître l'espace de l'aire métropolitaine lyonnaise comme un « bien commun », qui repose à la fois sur un sentiment d'appartenance partagé et le respect des identités territoriales. A travers un chapitre commun, les collectivités fondent le principe d'une coresponsabilité du développement et de l'aménagement durable de l'aire métropolitaine lyonnaise

A travers la démarche inter-Scot, les collectivités ont souhaité, en 2006, reconnaître l'espace de l'aire métropolitaine lyonnaise comme un « bien commun », qui repose à la fois sur un sentiment d'appartenance partagé et le respect des identités territoriales. A travers un chapitre commun, les collectivités fondent le principe d'une coresponsabilité du développement et de l'aménagement durable de l'aire métropolitaine lyonnaise

### Réalisation(s) :



### Le « Chapitre commun » des Scot version 2013

En décembre 2012, les présidents des treize Scot, lors de leur rencontre annuelle, ont validé la réactualisation de ce texte fondateur.

Trois évolutions ont été considérées :

- des réalités territoriales périurbaines et rurales à mieux prendre en compte :
  - > trois nouveaux Scot partenaires (Roannais, Monts du Lyonnais et Loire Centre) et
  - > élargissement du Scot Rives du Rhône (cinq EPCI),
- une maturité de la démarche pour développer des principes de coresponsabilité dans l'aménagement du territoire sur des thématiques nouvelles (commerce, politiques de logements),
- un paysage institutionnel de l'aire métropolitaine qui a évolué ainsi que son ingénierie territoriale.

Après un échange nourri sur le fond de ce nouveau « pacte territorial » à visée symbolique, les présidents ont apposé leur signature au nouveau document, destiné à intégrer le rapport de présentation ou le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de chacun des Scot (portée non prescriptive).

Trois Scot ont reporté leur signature afin de prendre le temps de le faire partager en priorité au sein de leurs instances. Sans remettre en question leur accord sur le fond, ils ont paraphé le document en fin d'année 2013.

Coordination inter-Scot : Sébastien Rolland 04 26 99 35 70 s.rolland@urbalyon.org

Infographie : Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne



Les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne ont constitué en 2010 un réseau d'ingénierie au service des territoires.

La présente publication est issue de cette collaboration originale au service des acteurs de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Agence d'urbanisme  
de la région stéphanoise  
46 rue de la télématique  
BP 40801 - 42952 Saint-Etienne cedex 1  
tél : 04 77 92 84 00  
Télécopie : 04 77 92 84 09  
[www.epures.com](http://www.epures.com)

Agence d'urbanisme  
pour le développement  
de l'agglomération lyonnaise  
18 rue du lac - BP 3129  
69402 Lyon Cedex 03  
Tél. 04 78 63 43 70  
Télécopie 04 78 63 40 83  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)





**Syndicat Mixte des Rives du Rhône**

Espace Saint Germain, Bâtiment L'Orion

30, Av. Général Leclerc 38200 VIENNE

[contact@scot-rivesdurhone.com](mailto:contact@scot-rivesdurhone.com)

[www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com)

